

# Avis et communications

## AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

### MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

#### Avis de vacance d'emplois de direction de la fonction publique hospitalière (emplois fonctionnels)

NOR : AFSN1619229V

Sont vacants ou susceptibles de le devenir en vue d'être pourvus en application du décret n° 2005-922 du 2 août 2005 modifié relatif aux conditions de nomination et d'avancement de certains emplois fonctionnels des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, les emplois de direction ci-après :

#### Groupe I

- I. – Emploi de directeur (rice) :
  - Centre hospitalier de Valenciennes (Nord).
- II. – Emploi de directeur (rice) général (e) adjoint (e) :
  - Hospices civils de Lyon (Rhône).

#### Groupe II

- I. – Emploi de directeur (rice) :
  - Centre hospitalier de Vichy (Allier) ;
  - Centres hospitaliers de Dreux et Houdan (Eure-et-Loir) ;
  - Centres hospitaliers de Bar-le-Duc-Fains-Veels, Verdun et Saint-Mihiel (Meuse) ;
  - Groupe hospitalier Sud de l'Oise à Creil et EHPAD de Nanteuil-le-Haudouin (Oise) ;
  - Centre hospitalier intercommunal Hôpitaux du Mont-Blanc à Sallanches (Haute-Savoie) ;
  - Centre hospitalier Andrée Rosemon à Cayenne (Guyane).
- II. – Emploi de directeur de groupe hospitalier à l'Assistance publique-hôpitaux de Paris :
  - directeur du groupe hospitalier hôpitaux universitaires Paris Centre.

#### Groupe III

- I. – Emploi de directeur (rice) :
  - Etablissements publics de santé mentale d'Armentières et de Bailleul (Nord) ;
  - Centres hospitaliers de Thiers et d'Ambert (Puy-de-Dôme) ;
  - Centre hospitalier du Pays de Gier à Saint-Chamond (Loire) ;
  - Centres hospitaliers de Firminy et de Chambon-Feugerolles (Loire).
- II. – Emploi d'adjoint (e) à un directeur de groupe hospitalier à l'Assistance publique-hôpitaux de Paris :
  - adjoint (e) au directeur du groupe hospitalier hôpitaux universitaires Paris Centre.
- III. – Sous-directeur (rice) des services centraux à l'Assistance publique-hôpitaux de Paris :
  - adjoint au directeur de l'Organisation médicale et des relations avec les universités.

Peuvent faire acte de candidature :

1. Les personnels du corps des directeurs d'hôpital appartenant à la hors classe et la classe exceptionnelle.
2. Les fonctionnaires appartenant à un grade d'avancement dans leur corps ou cadre d'emplois d'origine dont l'indice brut terminal est au moins égal à celui du corps des personnels de direction, inscrits sur la liste nationale d'aptitude.
3. Les personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire, que pour le I des groupes I, II et III.

Les fonctionnaires mentionnés pour le 1 et 2 doivent justifier de huit ans de services accomplis soit dans un ou plusieurs des corps ou cadres d'emplois susmentionnés, soit en tant que praticien hospitalier, soit en position de détachement sur un emploi de même niveau.

Les candidats doivent adresser pour chaque emploi, dans un délai de trois semaines à compter de la date de publication du présent avis au *Journal officiel* (le cachet de la poste faisant foi) :

- un exemplaire du dossier par la voie hiérarchique ;
- deux exemplaires du dossier au Centre national de gestion – unité de gestion des directeurs d'hôpital et des directeurs de soins, immeuble Le Ponant, 21 B, rue Leblanc, 75015 Paris ;
- un *curriculum vitae* par messagerie à : [cng-unite.dh@sante.gouv.fr](mailto:cng-unite.dh@sante.gouv.fr) ;
- pour les candidatures multiples, il est demandé d'établir un classement par ordre préférentiel.

Le dossier de candidature se compose : (1 dossier de candidature par établissement demandé)

Pour les personnels appartenant au corps des directeurs d'hôpital :

- une lettre de motivation,
- un *curriculum vitae* ;
- les trois dernières fiches d'évaluations.

Pour les fonctionnaires n'appartenant pas au corps des directeurs d'hôpital :

- une lettre de motivation ;
- les trois dernières fiches d'évaluation ;
- un *curriculum vitae* ;
- une copie de la dernière décision indiciaire ;
- la grille indiciaire du corps d'origine faisant apparaître le grade d'avancement ;
- l'avis motivé de l'autorité investie du pouvoir de nomination sur leur aptitude à occuper un emploi de directeur d'hôpital.

Pour les personnels n'ayant pas la qualité de fonctionnaire :

- une lettre de motivation pour accéder aux fonctions de directeur d'hôpital ;
- un *curriculum vitae* ;
- photocopie des diplômes ;
- tout document permettant l'appréciation de la situation professionnelle actuelle et de l'expérience acquise.